Conseil Local de la Santé

Rapport d'activité – 2024

CONSEIL LOCAL SANTÉ
Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

SAINT GERMAIN EN LAYE

Sommaire

Partie 1 : Présentation du Conseil Local de la Santé **3**

Le rôle et les missions 3

La composition 3

Partie 2 : Fonctionnement du Conseil Local de la Santé **5**

Le nombre de séances 5

Les sujets abordés en séances 5

Partie 3 : Synthèse des travaux réalisés par le Conseil Local de la Santé **6**

Partie 1 : Présentation du Conseil Local de la Santé

Le rôle et les missions

Le Conseil Local de la Santé (CLS) regroupe un collège d'élus ainsi que des professionnels du domaine de la santé : libéraux, hospitaliers et médico-sociaux. Il se réunit périodiquement afin d'apporter une analyse, des propositions et un éclairage collégial dans l'action des élus en matière de santé publique.

Dans une démarche plus transparente de démocratie participative, le Conseil permet aux citoyens d'exprimer leur voix à travers leur compétence dans le domaine et constitue un organe consultatif pour les décisions de la commune. Il est dès lors un pont qui relie le monde médical à la médecine de ville.

Le Conseil analyse et émet des recommandations et des avis touchant tous les aspects relatifs à la santé et à l'accès à l'offre de soins pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Créé en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Conseil s'est pérennisé et a vu ses attributions se diversifier. D'abord constitué dans un but de prévention et de veille sanitaire, il se veut désormais être un lieu de partage entre les acteurs majeurs du domaine de la santé pour faire face aux défis futurs et ainsi mieux répondre aux crises sanitaires à venir.

Le Conseil peut être saisi par la Ville pour émettre un avis ou se saisir lui-même lorsqu'un sujet le concerne.

La composition

Le règlement intérieur du CLS, applicable en 2024, est la version adoptée par la délibération du Conseil municipal en date du 8 juillet 2020.

Le CLS est composé de vingt membres, dont quatre élus, trois agents et quatorze professionnels du territoire. Le Conseil est présidé par M. le Maire et l'élu charge de la santé.

En vertu du règlement intérieur, le candidat au CLS doit témoigner d'une expérience dans des secteurs professionnels ou associatifs en lien avec la santé et l'offre de soin et résider ou exercer une activité professionnelle ou associative à Saint-Germain-en-Laye.

Les élus :

- **Arnaud PERICARD**, Maire de la Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye
- **Guy SALLE**, Conseiller municipal en charge de la Santé
- **Nathalie LESUEUR**, Maire-adjointe à la mairie déléguée de Fourqueux
- **Jocelyn JEAN-BAPTISTE**, Conseiller municipal

Les agents de la ville :

- **Sébastien TASSERIE**, Directeur de Cabinet du Maire
- **Guillaume ESTIENNE**, Directeur général adjoint en charge des services à la population
- **Sofia JAMAL**, Directrice de la Ville Inclusive et Solidaire

Les citoyens :

- **Diane PETTER**, Directrice général du Centre hospitalier de Poissy-Saint-Germain-en-Laye (CHIPS)
- **Yves WELKER**, Chef de service maladies infectieuses, CHIPS
- **Philippe BARTHEZ**, Médecin généraliste, Président de la CPTS Seine et Forêts
- **Marie-Charlotte BROUSSE**, Directrice de la Clinique Saint-Germain Vivalto Santé
- **Milena DE JESUS JALIL**, Directrice de l'EPHAD Les Augustines
- **Jean-Louis VAEZ OLIVERA**, Médecin urgentiste
- **Jean-Louis RICOME**, Ancien chef de service de réanimation du CHIPS
- **Philippe GOES**, Dentiste, Président du Conseil de l'Ordre régional des Dentistes
- **Pierre FOUCAUD**, Ancien président de l'association Lutte contre Mucoviscidose
- **Sylvie ANSCOMBRE**, Médecin généraliste
- **Delphine GUILLOUX**, Infirmière
- **Marie-Sophie MARCEAU**, Pharmacienne
- **Monica TRAN SENG**, Pharmacienne
- **Laurent PETIT**, Infirmier libéral

Partie 2 : Fonctionnement du Conseil Local de la Santé

Le nombre de séances

Le CLS s'est réuni au cours de deux réunions plénières durant l'année 2024.

Date	Type
31 janvier 2024	Plénière
20 novembre 2024	Plénière

Les sujets abordés en séances

Mercredi 31 janvier 2024 :

- Les patients sans médecin traitant – par Dr Marceau, pharmacienne
- Bilan d'étape sur les virus Covid, grippe, bronchiolite – par M. Guy Sallé, élu
- Bilan sur la campagne de vaccination HPV dans les collèges – par M. Simon Kieffer de l'ARS
- Les nouvelles compétences des pharmaciens – par Dr Monica Tran Seng – Pharmacienne

Mercredi 20 novembre 2024 :

- Présentation SESAME, Santé mentale – par Mme Johanna Couvreur, experte associée à l'Institut Montaigne, directrice de Quartet Santé
- Campagne de vaccination HPV – par M. Simon Kieffer de l'ARS
- Responsabilité populationnelle et activité de télémédecine du CHIPS – par Mme Gaëlle Brégeon, Directrice déléguée du CHIPS
- Expérimentation des cabines de téléconsultation du Conseil départemental – par M. Youssef Meniar
- Evolution des épidémies – par Dr Yves Welker, spécialiste des maladies infectieuses au CHIPS

Partie 3 : Synthèse des travaux réalisés par le Conseil Local de la Santé

Le suivi épidémiologique et pathologique

Lors de chaque réunion du CLS, depuis la crise du Covid-19, est présenté un point sur l'évolution virale et pathologique. Ce suivi vise à évaluer les besoins et la stratégie en cas de regain épidémique, notamment dans le cadre des maladies saisonnières.

Virus respiratoires principaux

Indicateurs virologiques	Virus grippaux		VRS		SARS-CoV-2	
	S45	S45 vs S44	S45	S45 vs S44	S45	S45 vs S44
Taux de positivité des prélèvements						
Laboratoires de ville	1,5%	-0,3 pt	1,9%	+0,5 pt	11,7%	-2 pt
Médecine de ville	2,9%	+0,6 pt	6,9%	+0,9 pt	4,9%	-16,5 pt
Milieu hospitalier	0,7%	0 pt	3,2%	+0,1 pt	8,3%	-0,1 pt
Surveillance dans les eaux usées	5,**				1 648	-0,1%

Où en sont nos virus en novembre ? - Yves Welker, CLS, 20/11/2024

L'année 2024 a confirmé la diminution du SARS-CoV-2, avec 25 cas pour 100 000 habitants en novembre. Quant à la grippe, malgré une certaine stabilité en novembre, le CLS préconise une importante campagne de vaccination et un rappel sur les gestes barrières, notamment dans les cabinets médicaux.

Parallèlement à ce suivi, le CLS est investi d'une mission de veille et d'alerte sur la morbidité de la population face aux maladies chroniques. Le Conseil a donc suivi certaines campagnes de vaccination et de dépistage. Concernant les papillomavirus humains (HPV), une première campagne de vaccination a été menée dans cinq collèges entre octobre 2023 et juin 2024. Au total, 305 collégiens ont été vaccinés sur un total de 2 806 élèves vaccinés dans les Yvelines, résultat en deçà de l'objectif des 30 % de vaccination.

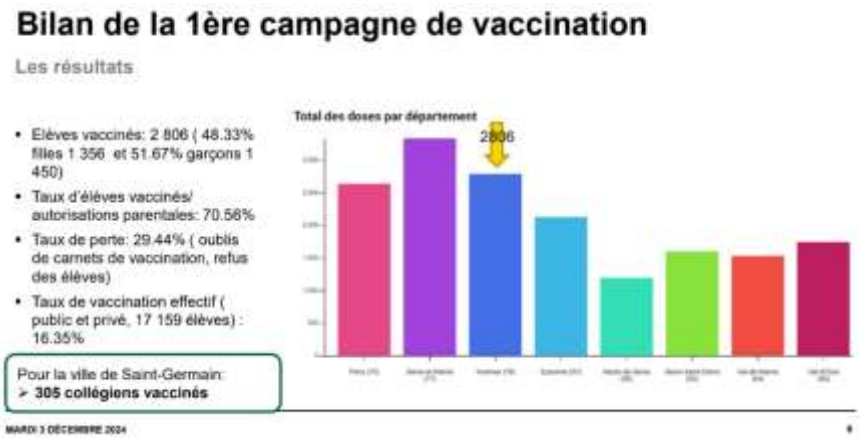

Bilan de la campagne de vaccination Papillomavirus (HPV) – ARS, 03/12/2024

Une nouvelle campagne a débuté le 9 janvier 2025 permettant la vaccination de la première dose afin de rattraper le retard. Le CLS a alors poursuivi un travail de communication et de pédagogie dans le but de susciter une plus grande participation et de faire prendre conscience de l'enjeu de santé publique que représente ce vaccin.

L'accès à la médecine

L'amélioration de l'offre de soin et son accès sont des préoccupations majeures du CLS. Au cours de l'année 2024, le Conseil a, à ce titre, été amené à travailler sur plusieurs problématiques qui lui sont liées. En effet, ces dernières années ont été marquées par une large baisse de la démographie médicale et paramédicale, résultant à une dégradation des soins, à une absence de médecin traitant pour un nombre important de patients ou encore à un problème de renouvellement des ordonnances.

<u>La question des patients sans médecin traitant</u>

Tout d'abord, a été observé un nombre important de patients sans suivi médical ou sans médecin traitant, lesquels se tournent vers les pharmacies pour leurs demandes médicales, en raison de leur facilité d'accès. Il s'avère donc nécessaire de faciliter l'accès aux soins.

Face à ce constat, plusieurs solutions ont été apportées, notamment au niveau de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) qui a mis en place plusieurs dispositifs tels que le développement d'une interface au sein de la caisse, avec un système d'orientation pour trouver un médecin traitant ou encore l'action de sensibilisation à la reprise d'un lot de patient en affection de longue durée (ALD) sur les médecins nouvellement installés. Une convention avec la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Seine et Forêts a également été signée pour mettre en place une mission d'accompagnement santé de personne non suivie (test en cours à Mantes et Versailles), avec des « Chargés de Parcours » Santé.

L'Agence régionale de santé (ARS), quant à elle, propose le dispositif départemental du SAS (Service d'accès aux soins), qui facilite l'accès rapide aux soins. Il permet au patient, en cas de besoin de soins urgents ou non programmés et en l'absence d'accès à son médecin traitant, de consulter à distance un professionnel de santé.

Le CLS s'accorde sur le bon fonctionnement du SAS, qui représente, dans les Yvelines, jusqu'à 1000 consultations par mois et plus de 200 médecins sollicités, ainsi que sur l'importance de donner les moyens aux CPTS pour qu'elles développent le projet qu'elles souhaitent afin d'être au plus proche des besoins locaux.

Les nouvelles compétences des pharmaciens

La question de l'accès aux soins repose également sur les pharmaciens et leurs nouvelles missions qui allègent la tension liée à cet accès. Le CLS a alors permis la communication de ces nouvelles compétences par le biais du Journal de la ville (*cf. Journal de Saint-Germain, « Ça se passe à la pharmacie ! », n°842, p.14*).

Ces évolutions et l'information aux citoyens ont pour objectif de désengorger les services d'urgence et d'outrepasser les difficultés d'obtenir des rendez-vous médicaux.

La téléconsultation et la télémédecine

En 2023, a été mis en place, au niveau départemental, une expérimentation visant à mettre en place des cabines de téléconsultation, afin de répondre aux enjeux liés à l'accès aux soins. Une d'entre elles avait notamment été placée au 9 rue Armagis à Saint-Germain-en-Laye. Ce système permettait de faciliter l'accès aux soins et ont alors été recensés plus de 300 rendez-vous par mois suite à la mise en œuvre d'une campagne de communication. Toutefois, en septembre, le dispositif a été arrêté à la suite de la mise en liquidation judiciaire de la société.

Le CLS retient la fragilité de ce marché et l'absence d'efficacité quant au co-développement avec le prestataire, mais reste optimiste sur le futur de la télémédecine. Il constate l'importance d'une communication et d'une organisation auprès des territoires afin de s'adapter à ces nouveautés. L'implantation future d'un dispositif similaire est donc un objet de réflexion du CLS.

La question du recours à la télémédecine s'est notamment posée au sein du CHIPS, où ont été déployées des solutions techniques pour la mise en place d'une offre de télémédecine et d'un enrichissement de son offre télésanté. Les médecins peuvent ainsi avoir accès à des experts par le biais d'une télé-expertise. Le CLS représente un vecteur de lien entre l'hôpital et la ville concernant le développement de ces techniques.

Mise en place du projet SESAME

Le CLS a également été consulté concernant la mise en place du modèle SESAME, qui repose sur la collaboration entre médecins généralistes, infirmiers en psychiatrie et psychiatres afin d'apporter les meilleurs soins en matière de santé mentale. Grâce au CLS, la Ville de Saint-Germain-en-Laye est alors devenue terre d'expertise pour ce projet, dont les premiers retours d'expérience, tant pour les patients que pour les professionnels de santé. Un premier cabinet saint-germanois a alors pris part à l'expérience (Cabinet médical – 14 place Charles de Gaulle, 78100 Saint-Germain-en-Laye).